



Solidarité de l'épouse d'un co-emprunteur décédé

Par **patricia**, le **27/07/2010** à **17:45**

Bonjour,

Suite au décès de mon mari malade qui avait contracté un crédit et je ne sais pour quelle raison avait annulé son assurance décès par pour me nuire je tiens a le dire et je ne lui en veut pas, pour son crédit il avait un co-emprunteur décédé il y a deux ans sans assurance, est que l'épouse du co-emprunteur qui a l'époque a accepté la succession sera inquiété pour ce crédit. Merci de me répondre cela soulagerait ma tête